



VIDE GRENIER ET BROCANTE

JEUDI 1^{er} MAI 2015

REGLEMENT

Sont interdits d'exposition :

- Les animaux vivants
- Les denrées alimentaires
- Les pièces détachées, auto, moto etc....
- Les armes et tous objets prohibés
- Les objets neufs
- Plantes et fleurs

Les emplacements seront attribués par

TIRAGE AU SORT, LORS DE LEURS DELIMITATIONS :

Ils seront occupés de 7 h à 18 heures.

Les Pignantais(es) qui déballent devant leur porte sont prioritaires.

(Les emplacements non occupés à 8h seront réattribués)

Ils devront être rendus propres de tous objets : carton, papier etc....

Des containers seront mis à disposition.

Les véhicules seront stationnés en dehors de la manifestation (parkings extérieurs).

Une attestation devra être obligatoirement remplie et signée par les exposants lors de l'inscription en Mairie.

ATTENTION :

LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT CONSIDERES COMME NULS ET REJETES SANS PREAVIS

Les emplacements sont payants au prix de 2,50 euros le mètre et payable
à l'inscription par chèque, à l'ordre du Comité des Fêtes,

Adresse : Hôtel de Ville 83790 Pignans

Le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser tout exposant n'entrant pas dans le cadre du règlement ou ne l'ayant pas respecté précédemment.

Le Comité Officiel Des Fêtes

Date limite d'inscription : Samedi 25 avril 2015

Contact : <http://www.comitedesfetes-pignans.com> Tél : 06 16 91 18 72 ou le : 06 01 78 21 78